

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

LE PRAT INTERBIBLIOTHEQUE :
ESSAI DE DEFINITION DES BESOINS SUR LE PLAN REGIONAL .
PROPOSITIONS DE SOLUTION AU PLAN NATIONAL .



1975
32

Catherine GUICHARD
sous la direction de Mme WAGNER

Villeurbanne 1974-1975

4050
BIBLIOGRAPHIE

-Bulletin d'information de la Direction des Bibliothèques de France, t. III, 1954 .

-Idem, t. IV, 1955 .

-Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, t. XIII, 1959 .

-Bulletin des bibliothèques de France, 1965, n° 4-5 .

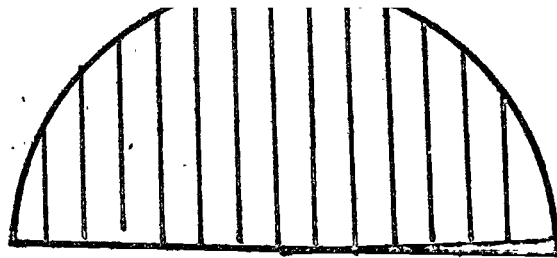
-Les Bibliothèques / André Masson et Paule Salvan .- Paris : les Presses Universitaires de France, 1970 .- 128 p. .- (Que sais-je ? 944) .

-Le Documentaliste, t. X, n° 4, 1973 .

-Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, t. XXVIII, n° 2, 1974 .

-Projet de création d'une bibliothèque nationale de prêt Michel Nortier .- Paris, 1975 .

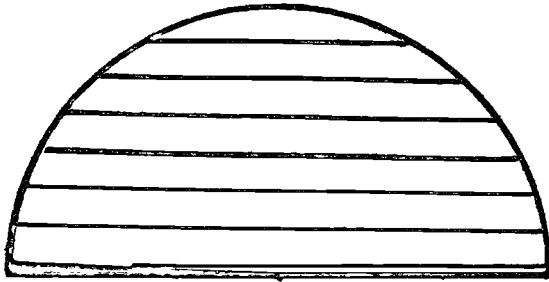
-Circulaire d'information / Service des prêts d'imprimés et de manuscrits .- Paris, 1975 .



A.U. Lettres

99,84%

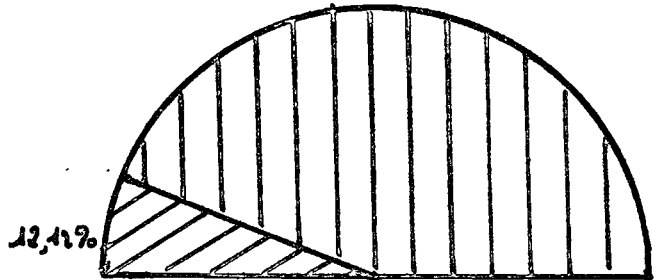
98,93%



A.U. Sciences

1,15%

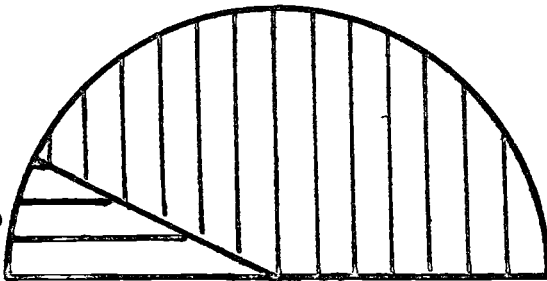
87,87%



B.M.

12,12%

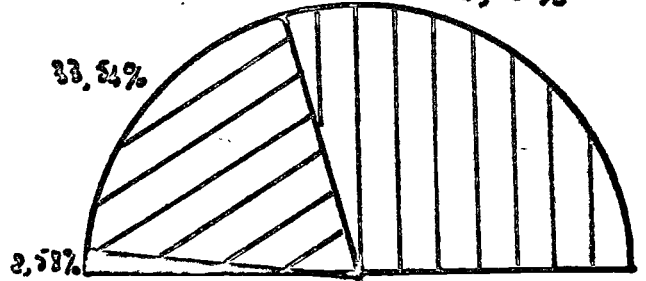
85,5%



B. étrangères

14,25%

64,5%



S.C.P.

33,54%

2,58%

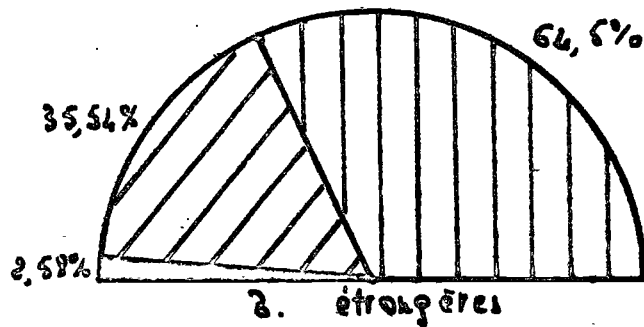
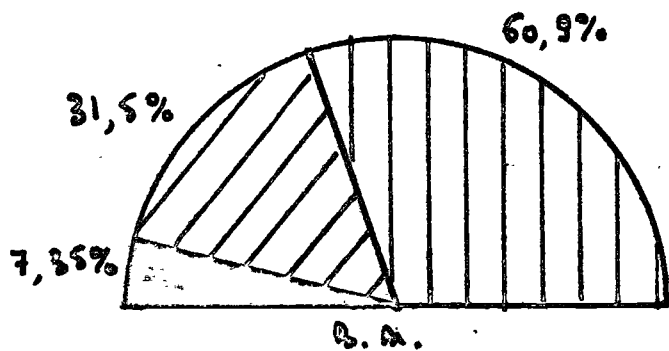
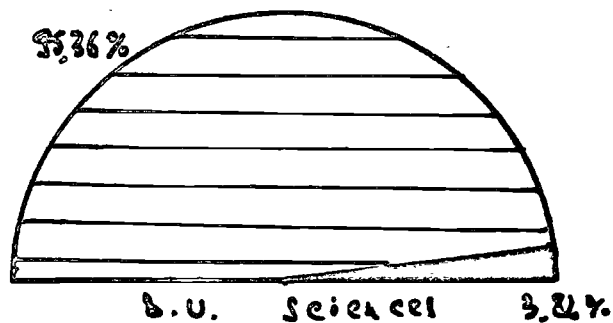
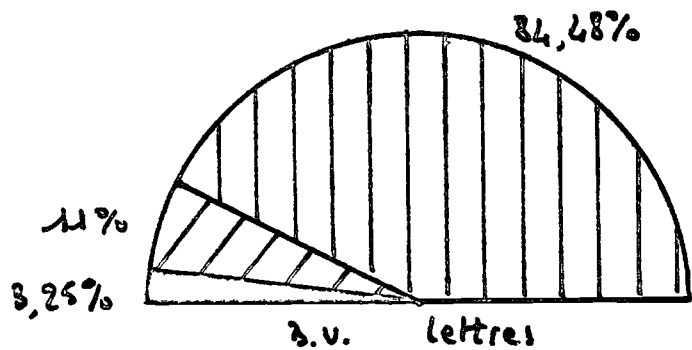
Emprunts des bibliothèques de Lyon
selon les types de bibliothèques
(% calculés sur la totalité des
emprunts des trois bibliothèques)

B.U. Doua

B.U. Quai Cl. Bernard

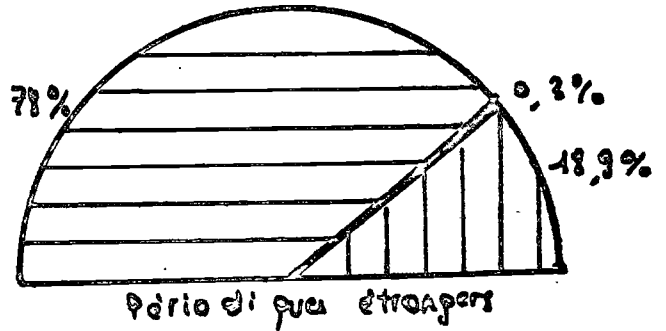
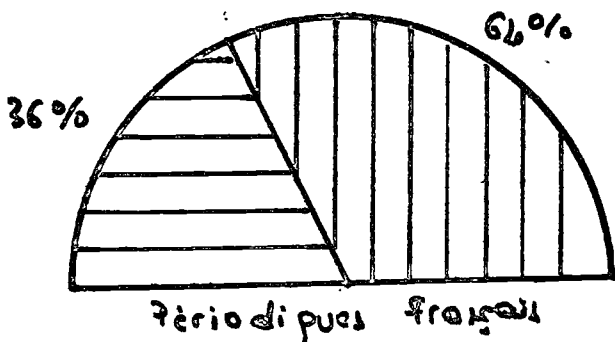
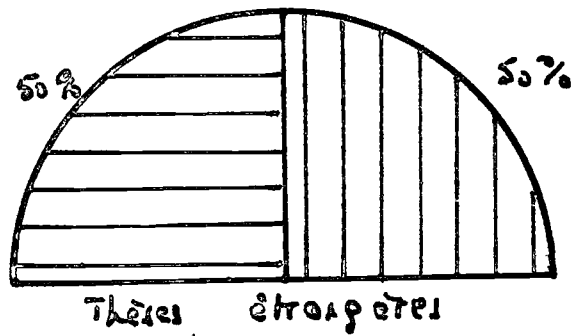
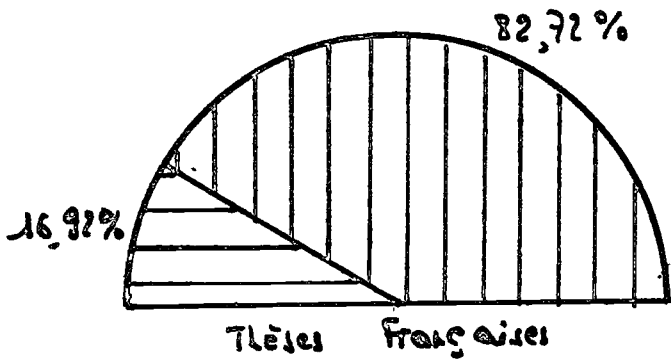
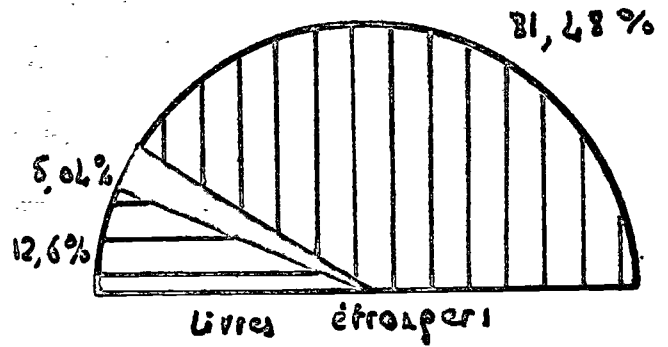
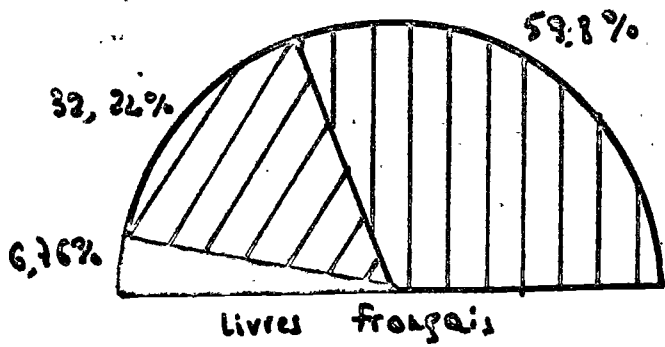
B.M. Port Dieu





Demanda reçues par les bibliothèques de Lyon
selon le type de bibliothèque
(% calculés sur la totalité des demandes
envoyées par ce type de bibliothèque)

B.U. Doua —
B.M. Port. Dieu —
B.V. Gui Cl. Bernard —



Types de documents en prêtés
 aux bibliothèques de Lyon
 (% calculés sur la totalité des de-
 mandes concernant le type de document)

- B. U. Doua —
- A. N. Port. Dieu —
- B. U. Quai Cl. Bernard —

LE PRET INTERBIBLIOTHEQUE :
ESSAI DE DEFINITION DES BESOINS SUR LE PLAN REGIONAL .
PROPOSITIONS DE SOLUTIONS AU PLAN NATIONAL .

" C'est sans interruption que depuis cent ans les communications entre bibliothèques ont permis aux chercheurs d'utiliser sur place la documentation de dépôts plus ou moins lointains ", écrivait, en 1965, Monsieur Nortier dans le Bulletin des Bibliothèques de France .

En effet, dès 1872, paraissait au Journal Officiel une note concernant le prêt des manuscrits . L'arrêté du 20 Novembre 1886 créait le prêt interuniversitaire, répondant à l'accroissement des besoins universitaires du fait de la réorganisation de l'enseignement supérieur . " Il est souvent arrivé qu'un professeur transféré dans une autre académie n'a plus trouvé dans la bibliothèque universitaire les instruments de travail qu'il avait précédemment à sa disposition et que parfois il avait fait acquérir en vue de recherches spéciales . Les inconvénients résultant de cette situation m'ont souvent été signalés . Il y sera obvié dans la mesure de ce qui est possible par le prêt de bibliothèque à bibliothèque." ainsi s'exprime l'auteur de l'arrêté précité .

Nouvel arrêté le 24 Décembre 1901 : il fait entrer dans le circuit du prêt interbibliothèque les grandes bibliothèques publiques.

Ces principales dispositions seront couronnées par l'arrêté du 12 Décembre 1935, " véritable charte pour la France du prêt entre bibliothèques " . On y voit l'apparition du Service Central des Prêts (S.C.P.), entre autres . Il est chargé initialement du contrôle des prêts des manuscrits et des ouvrages précieux, puis de la recherche d'ouvrages d'étude pour les bibliothèques publiques .

Ainsi, " le prêt ne s'est développé que peu à peu, ne s'est étendu que progressivement à l'ensemble des bibliothèques, n'a atteint que lentement l'ampleur qui le caractérise aujourd'hui ", continuait dans le même article Monsieur Nortier .

Du fait de ses origines universitaires très marquées, on peut se demander si la constatation d'André Masson et de Paule Salvan, dans Les Bibliothèques, est totalement réalisée : " Grâce aux facilités d'accès ..., grâce au prêt interbibliothèque ... "

le jour est proche où n'importe quel citoyen pourra obtenir soit la communication, soit la reproduction de n'importe quel livre ."

Ce bref historique éclaire le cadre d'une recherche sur les besoins des bibliothèques tant universitaires que municipales à travers l'une de leurs activités : le prêt interbibliothèque . Il ne faudra jamais oublier que cette activité s'est d'abord développée dans les bibliothèques universitaires et lentement ailleurs, au point qu'une brève enquête auprès de la Bibliothèque Centrale du Rhône a montré l'absence de relations de cette B.C.P. avec les autres centres de documentation étudiés .

Si une bibliothèque nationale de prêt doit un jour prochain s'ouvrir, et dans la mesure où elle ne pourra immédiatement répondre à tous les besoins, elle devra mettre au point une véritable stratégie pour la constitution de ses fonds, définir un certain nombre de priorités en attendant d'avoir acquis un nombre tel de documents et de posséder de tels moyens qu'elle n'ait plus de choix à faire. Elle devra connaître le public qui a le plus besoin d'elle en attendant d'être au service de tous et de répondre aux vœux d'André Masson et de Paule Salvan .

C'est pourquoi, dans un premier temps, on essaiera de définir le plus précisément possible les besoins au niveau d'une région déterminée, celle de l'académie de Lyon . Une étude exhaustive aurait demandé à ce que chaque centre, recensé par exemple par le Répertoire des bibliothèques et organismes de documentation pour la région, soit visité et étudié . Cependant l'activité de trois centres importants : la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, les bibliothèques universitaires de lettres et droit du Quai Claude Bernard, et de sciences de la Doua, permet déjà de dégager les grandes lignes d'orientation pour une recherche plus approfondie . De toute manière l'activité de ces centres permet d'entrevoir celle de la région entière et même celle de l'ensemble des autres régions, dans la mesure où ils entretiennent des relations avec ces dernières .

Par ailleurs, dans un souci toujours d'exhaustivité, il aurait fallu mener cette étude sur plusieurs mois . Il ne sera question que des opérations de prêt qui ont eu lieu aux mois de Janvier et Février 1975 . Les chiffres retenus restent significatifs car ce sont deux mois de forte activité et ils permettent de comparer les différents centres entre eux .

Ces besoins, à l'heure actuelle, sont plus ou moins bien satisfaits par les structures existantes, à savoir le prêt interbibliothèque et le S.C.F. . Du fait de l'appauvrissement des bibliothèques universitaires, le recours au prêt devrait s'avérer de plus en plus important . Mais "il est une charge de fonctionnement pour les établissements qui le pratiquent libéralement; il accélère l'usure des collections; il est rendu difficile en raison du développement trop restreint des catalogues collectifs", constate Monsieur Nortier dans une note, intitulée Projet de création d'une bibliothèque nationale de prêt . En un mot, il est une nouvelle source d'appauvrissement . C'est pourquoi il a été envisagé de donner au S.C.F. une extension telle qu'il atteigne les dimensions d'une bibliothèque autonome . Il ne s'agit pas pour cet organisme de se développer au détriment des autres bibliothèques . Il doit pouvoir compléter tous les manques de ces autres bibliothèques .

Dans cette optique, le second volet de cette étude définit les capacités actuelles du S.C.F., les potentialités à étoffer pour mettre sur pied une bibliothèque nationale de prêt qui tienne compte des besoins déterminés dans la première partie .

La détermination des besoins auxquels répond le prêt interbibliothèque a été faite à partir de deux types de documents : les registres que les différents services tiennent pour faire leurs statistiques annuelles de prêt, et dans le cas de la bibliothèque du Quai Claude Bernard les formulaires des demandes reçues par cette bibliothèque .

La différence entre ces deux types de documents est du même ordre que celle qui existe entre un document élaboré de première main et un document élaboré de seconde main . Les registres recensent les demandes reçues par un centre et celles envoyées par ce centre, ce qui n'équivaut pas toujours aux demandes satisfaites ; les unes et les autres sont repérables dans les registres puisqu'ils indiquent la date d'arrivée des documents sollicités .

Ils permettent de déterminer le nom, le type de bibliothèque prêteuse ou emprunteuse, le type et la date du document prêté ou emprunté . Les renseignements qui portent sur les bibliothèques posent peu de problèmes, si ce n'est qu'il est difficile de savoir si bibliothèque sollicitée et bibliothèque prêteuse sont une . C'est le problème de la pérégrination d'une demande . Aussi ne peut-on en tenir compte lors du dépouillement chiffré de ces registres . Par contre, les renseignements recueillis sur les documents ne sont pas toujours précis : d'une part, il n'existe pas de différenciation systématique entre ouvrage et thèse ; d'autre part, les registres ne notifient pas la date de chaque document . Ces imprécisions se retrouvent dans toutes les bibliothèques . Elles se traduisent par certaines disparités entre les différents dépouillements .

L'avantage de la consultation directe des demandes est dans la possibilité de déterminer tous ces renseignements puisqu'en principe soit à la bibliothèque emprunteuse soit à la bibliothèque prêteuse, l'identité de l'objet d'une demande est vérifiée le plus précisément possible .

Il faut faire une dernière remarque sur le matériel utilisé : on a tenu compte et des prêts et des emprunts de chaque bibliothèque pour pouvoir infirmer ou confirmer ce que l'une ou l'autre opération permettait de dégager comme caractéristiques du prêt .

Ces renseignements précis n'ont dans la vie quotidienne d'un service de prêt interbibliothèque que peu d'importance puisque pour lui ces registres ont une fonction essentiellement quantitative .

évaluer, le volume global des prêts et des emprunts . Ces mêmes renseignements prennent toute leur importance dans l'élaboration raisonnée d'une politique nationale de prêt . Ils doivent avoir une fonction qualitative ; ne plus seulement donner des chiffres bruts, mais aussi permettre de dégager des caractéristiques .

La première de ces données concerne le type de la bibliothèque qui prête ou qui emprunte : elle peut être universitaire, municipale, de laboratoire, etc. . Cette donnée permet de connaître les relations entre les différents types de bibliothèques . Selon que ces relations existent ou n'existent pas, l'organisation du prêt à l'échelon national peut différer . En un mot, elle est l'une des variables dont on doit tenir compte lors de l'élaboration d'une solution nationale . Il faut remarquer que cette typologie s'établit de façon précise dans le cas des bibliothèques universitaires, leur registre permettant d'identifier bibliothèque de lettres, de droit, de sciences, de médecine ou de pharmacie . Lorsque cela n'a pu être fait, lorsque la section intéressée n'est pas précisée, les données sont regroupées dans la classe bibliothèque universitaire générale . Les registres de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, quant à eux, n'ont pas permis d'établir une telle différentiation .

Autre variable qui peut intéresser notre propos : la relation géographique entre les centres lyonnais et les autres centres . L'éloignement est-il un facteur dont il faudra tenir compte dans l'implantation de la future bibliothèque nationale de prêt ? L'importance des villes où vivent ces bibliothèques joue-t-elle aussi un rôle ? Pour répondre à ces questions, le cadre des académies semble bien approprié : l'académie sera donc l'unité de contexte de ce point de l'étude du prêt interbibliothèque à Lyon . L'éloignement de chaque académie par rapport à celle de Lyon commande l'ordre adopté pour son classement par rapport aux autres .

La troisième donnée retenue est le type de document emprunté ou prêté . Sont différenciés d'une part document français et document étranger, d'autre part ouvrages, thèses et périodiques . La difficulté, déjà soulevée, tient dans la différentiation entre ouvrage et thèse . Cette donnée, comme la première, doit permettre d'orienter la politique de constitution d'un fonds pour la bibliothèque nationale de prêt .

A ce niveau se pose un problème délicat : celui de la photoc

pie . Il faudra que la future B.N.P. trouve une solution qui satisfasse à la fois lecteurs et monde de l'édition, qu'elle se donne les moyens de répondre vite et bien aux demandes, qu'elle n'oublie pas qu'elle sera un service public et devrait en conséquence pratiquer la gratuité lors du choix entre communication et reproduction .

Reste la date des documents empruntés qui commande, elle aussi, la politique de constitution d'un fonds . Là encore la difficulté a été de dater tous les documents recensés par les registres . Si cela a été possible pour les ouvrages empruntés à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu après consultation des fichiers, le registre donnant les cotes des ouvrages, ce travail a été impossible dès qu'il s'est agi de périodiques . C'est pourquoi le nombre des demandes n'est pas le même que celui des documents datés . De même il n'a pas été possible de dater les ouvrages empruntés par la bibliothèque universitaire du Quai Claude Bernard .

Aux limites générales de cette étude, évoquées dans l'introduction, s'ajoutent des limites liées à la teneur des registres . Il manque les renseignements sur la qualification des demandeurs . Les besoins ne peuvent qu'être différents entre un étudiant et un chercheur, entre un étudiant et un simple lecteur . Un indice cependant : la comparaison des demandes des étudiants en droit . Les étudiants en droit lyonnais fréquentent la bibliothèque de la Doua lors de leur première année d'étude, celle du Quai Claude Bernard les autres années . Or, aucune demande en droit n'a été enregistrée à la Doua, contrairement à ce qui se passe au Quai Claude Bernard . On peut penser que cet indice, qu'une étude plus poussée pourrait affiner, signifie une différence de besoins .

Une autre source de renseignements aurait été l'étude systématique des titres des ouvrages et des périodiques empruntés . Elle permettrait, elle aussi, de déterminer des priorités .

Ces données se chiffrent dans les différentes bibliothèques étudiées de la façon suivante :

A la bibliothèque universitaire de sciences de la Doua, les demandes reçues se répartissent selon les différents types de bibliothèques comme suit :

Bibliothèques universitaires de lettres :	8	soit	27,4 %
de sciences :	149	soit	44,7 %
de médecine :	59	soit	17,7 %

Bibliothèques universitaires de pharmacie	:	13	soit	3,9 %
de droit	:	0		
générales	:	18	soit	5,4 %
Bibliothèques municipales	:	7	soit	2,1 %
de grandes écoles	:	20	soit	6 %
de laboratoires	:	54	soit	16, %
Bibliothèques étrangères	:	1	soit	0,3 %

(N.B. : par grandes écoles, on entend l'I.N.S.A., l'I.N.R.A., etc. ...
par bibliothèques de laboratoires, on entend bibliothèques
de laboratoires industriels et bibliothèques d'organismes tels que
le C.N.A.M. ou le C.N.R.S.)

Quant à la repartition géographique, par ville et par académie,
elle se fait ainsi :

Académie de Lyon :	Lyon	66		
	Saint-Etienne	8,	soit pour l'académie	22,5 %
Académie de Grenoble :	Annecy	3		
	Grenoble	18		
	Valence	1		
	Vienne	1,	soit pour l'académie	6,9 %
Académie de Clermont-Ferrand :	Clermont	18,	soit pour l'académie	5,4 %
Académie de Dijon :	Dijon	7		
	Mâcon	1,	soit pour l'académie	2,4 %
Académie de Besançon :	Besançon	24,	soit pour l'académie	7,2 %
Académie d'Aix :	Aix	1		
	Marseille	18		
	Nice	8		
	Toulon	2,	soit pour l'académie	8, %
Académie de Montpellier :	Montpellier	15		
	Perpignan	1,	soit pour l'académie	4,8 %
Académie de Toulouse :	Toulouse	11,	soit pour l'académie	3,3 %
Académie de Bordeaux :	Bordeaux	5,	soit pour l'académie	1,5 %
Académie de Poitiers :	Limoges	23,	soit pour l'académie	6,9 %
Académie d'Orléans :	Orléans	3		
	Tours	12,	soit pour l'académie	4,5 %
Académie de Paris :	Melun	1		
	Paris	4,	soit pour l'académie	

Académie de Reims :	Epernay	I	
	Reims	9	
	Soissons	I, soit pour l'académie	3,3 %
Académie de Nancy :	Nancy	II, soit pour l'académie	3,3 %
Académie de Strasbourg :			
	Metz	2	
	Strasbourg	5, soit pour l'académie	2,1 %
Académie de Nantes :	Angers	6	
	Nantes	6, soit pour l'académie	3,6 %
Académie de Rennes :	Brest	10	
	Rennes	7, soit pour l'académie	5,1 %
Académie de Caen :	Caen	6, soit pour l'académie	1,8 %
Académie de Lille :	Amiens	3	
	Lille	II, soit pour l'académie	4,2 %

(N.B. : seules les bibliothèques françaises font l'objet de ce dépouillement, les bibliothèques étrangères étant trop peu nombreuses pour qu'on puisse en donner une répartition significative).

Quant aux documents sollicités, ils se répartissent ainsi :

- selon leur type :

Livres français	13	soit	3,9 %
étrangers	15	soit	4,5 %
Thèses françaises	9	soit	2,7 %
étrangères	2	soit	0,6 %
Périodiques français	28	soit	8,4 %
étrangers	260	soit	78 %

Photocopies : 181 articles de périodiques sur 288 ont été transmis sous forme de photocopies, soit 61,5 %

- selon leur date :

Livres et thèses français :	I	entre 1911 et 1920
	I	entre 1941 et 1950
	2	entre 1951 et 1960
	I	entre 1961 et 1970
	6	entre 1971 et 1975
Livres étrangers :	2	entre 1951 et 1960
	I	entre 1961 et 1970
	I	entre 1971 et 1975

Périodiques français : 1 avant 1900
 1 entre 1911 et 1920
 1 entre 1921 et 1930
 2 entre 1931 et 1940
 5 entre 1941 et 1950
 3 entre 1951 et 1960
 1 entre 1961 et 1970
 8 entre 1971 et 1975

Périodiques étrangers : 5 avant 1900
 6 entre 1901 et 1910
 7 entre 1911 et 1920
 11 entre 1921 et 1930
 19 entre 1931 et 1940
 25 entre 1941 et 1950
 52 entre 1951 et 1960
 82 entre 1961 et 1970
 47 entre 1971 et 1975

Quant aux emprunts de la bibliothèque universitaire de sciences de la Doua, ils se répartissent ainsi :

- selon les types de bibliothèques :

Bibliothèques universitaires de lettres : 1 soit 0,9 %
 de sciences : 86 soit 38,7 %
 de médecine : 55 soit 24,7 %
 de pharmacie : 8 soit 3,6 %
 de droit : 0

Bibliothèques municipales : 0
 de grandes écoles : 7 soit 3,1 %
 de laboratoires : 66 soit 29,6 %

Bibliothèques étrangères : 5 soit 2,2 %
 Service Central des Prêts : 1 soit 0,4 %

- selon leur répartition géographique :

Académie de Lyon : Lyon 78, soit pour l'académie 35,8 %
 Académie de grenoble : grenoble 20, soit pour l'académie 9,2 %
 Académie de Clermont-Ferrand :
 Clermont 3, soit pour l'académie 1,3 %
 Académie de Dijon : Dijon 5, soit pour l'académie 2,3 %
 Académie de Besançon : Besançon 3, soit pour l'académie 1,3 %

Académie d'Aix : Marseille	10	
Nice	1, soit pour l'académie	5 %
Académie de Montpellier :		
Montpellier	14, soit pour l'académie	6,4 %
Académie de Toulouse : Toulouse	2, soit pour l'académie	0,9 %
Académie de Bordeaux : Bordeaux	8, soit pour l'académie	3,6 %
Académie de Poitiers : Poitiers	2, soit pour l'académie	0,9 %
Académie d'Orléans : Tours	4, soit pour l'académie	1,8 %
Académie de Paris : Paris	39, soit pour l'académie	17,9 %
Académie de Reims : Reims	1, soit pour l'académie	0,4 %
Académie de Nancy : Nancy	6, soit pour l'académie	2,7 %
Académie de Strasbourg :		
Strasbourg	1, soit pour l'académie	0,9 %
Académie de Rennes : Rennes	5, soit pour l'académie	2,3 %
Académie de Caen : Caen	5	
Rouen	1, soit pour l'académie	2,7 %
Académie de Lille : Lille	8, soit pour l'académie	3,6 %

- selon les types de documents :

Livres français	0	
étrangers	19	soit 7 %
Thèses françaises	10	soit 3,7 %
étrangères	0	
Périodiques français	9	soit 3,3 %
étrangers	227	soit 83,9 %

Photocopies : 150 articles de périodiques sur 36 ont été transmis sous forme de photocopies, soit 61,5 %

- selon leur date :

Livres et thèses françaises :	10	avant 1900
	3	entre 1961 et 1970
	7	entre 1971 et 1975
Livres étrangers :	3	avant 1900
	2	entre 1941 et 1950
	4	entre 1951 et 1960
	1	entre 1961 et 1970
	2	entre 1971 et 1975
Périodiques français :	1	avant 1900
	1	entre 1951 et 1960

Périodiques étrangers :

2	entre 1961 et 1970
5	entre 1971 et 1975
1	avant 1900
1	entre 1911 et 1920
1	entre 1931 et 1940
5	entre 1941 et 1950
23	entre 1951 et 1960
96	entre 1961 et 1970
94	entre 1971 et 1975

Les Brêts de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, eux, se répartissent ainsi :

- selon les types de bibliothèques :

Bibliothèques universitaires :	25	soit	35,5 %
municipales :	50	soit	42,6 %
étrangères :	13	soit	19,4 %
Archives départementales :	1	soit	1,4 %

- selon leur répartition géographique :

Académie de Lyon :	Saint-Etienne	1	soit	1,7 %
Académie de Grenoble :	Gap	2		
	Grenoble	1	soit	5,3 %
Académie de Clermont-Ferrand :				
	Brive	2		
	Clermont	2		
	Vichy	3	soit	12,3 %
Académie de Dijon :	Beaune	1		
	Mâcon	1	soit	3,5 %
Académie de Besançon :	Besançon	2	soit	3,5 %
Académie d'Aix :	Aix	2		
	Digne	1		
	Hyères	1		
	Marseille	4		
	Nice	2	soit	17,7 %
Académie de Montpellier :	Nîmes	1	soit	1,7 %
Académie de Toulouse :	Toulouse	4	soit	7 %
Académie de Bordeaux :	Bordeaux	1	soit	1,7 %
Académie de Poitiers :	Limoges	1		
	Poitiers	1	soit	3,5 %

Académie d'Orléans : Bourges	2		
	Orléans	1	
	Tours	3	soit 10,6 %
Académie de Paris : Beauvais	1		
	Compiègne	1	soit 3,5 %
Académie de Nancy : Epinal	1		
	Nancy	2	soit 5,3 %
Académie de Strasbourg :			
	Strasbourg	3	
	Mulhouse	4	soit 12,3 %
Académie de Lille : Roubaix	3		soit 5,2 %

- selon les types de documents :

Livres français	62	soit 89,8 %
étrangers	6	soit 8,6 %
Périodiques français	0	
étrangers	1	soit 1,4 %

- selon leur date :

Livres français et étrangers :	12	avant 1900
	1	entre 1901 et 1910
	2	entre 1911 et 1920
	6	entre 1921 et 1930
	6	entre 1931 et 1940
	6	entre 1941 et 1950
	9	entre 1951 et 1960
	20	entre 1961 et 1970
	2	entre 1971 et 1975

Quant aux emprunts de cette bibliothèque, ils se répartissent ainsi :

- selon les types de bibliothèques :

Bibliothèques municipales :	4
Service Central des Prêts :	13
Bibliothèques de laboratoires :	1

- selon les types de documents :

Livres français :	14
étrangers :	3
Périodiques français :	1
étrangers :	0
Photocopies :	5

Les demandes reçues par la bibliothèque de lettres et de droit du Quai Claude Bernard se ventilent de la façon suivante :

- selon les types de bibliothèques :

Bibliothèques universitaires de lettres :	192	soit	49,9 %
de sciences :	6	soit	1,5 %
de médecine :	2	soit	0,5 %
de droit :	80	soit	20,5 %
générales :	3	soit	0,7 %
Bibliothèques municipales :	58	soit	15,8 %
étrangères :	5	soit	1,5 %
Service Central des Prêts :	5	soit	1,5 %

- selon leur répartition géographique :

Académie de Lyon :	Roanne	4	
	Saint-Etienne	6	
	Villeurbanne	1, soit pour l'académie	3,3 %
Académie de Grenoble :	Gap	1	
	Grenoble	23, soit pour l'académie	7,2 %
Académie de Clermont-Ferrand :	Aurillac	1	
	Clermont	22	
	Vichy	2, soit pour l'académie	7,5 %
Académie de Dijon :	Beaune	2	
	Dijon	15	
	Mâcon	1	
	Nevers	1, soit pour l'académie	5,7 %
Académie de Besançon :	Besançon	8	
	Lons-le-Saunier	1, soit pour l'académie	2,7 %
Académie d'Aix :	Aix	20	
	Avignon	3	
	Bastia	2	
	Marseille	4	
	Nice	30	
	Toulon	3, soit pour l'académie	18,6 %
Académie de Montpellier :	Montpellier	13	
	Nîmes	1	
	Perpignan	3, soit pour l'académie	5,1 %
Académie de Toulouse :	Toulouse	18, soit pour l'académie	5,4 %

Académie de Bordeaux :	Bordeaux	7	
	Pau	3, soit pour l'académie	3 %
Académie de Poitiers :	Limoges	9	
	Poitiers	6, soit pour l'académie	4,5 %
Académie d'Orléans :	Chartres	2	
	Bourges	1	
	Orléans	3	
	Tours	12, soit pour l'académie	5,4 %
Académie de Paris :	Fontainebleau	1	
	Melun	2	
	Paris	9	
	Saint-Cloud	2, soit pour l'académie	4,2 %
Académie de Reims :	Reims	3	
	Saint-Quentin	3, soit pour l'académie	1,8 %
Académie de Nancy :	Epinal	1	
	Nancy	10, soit pour l'académie	5,1 %
Académie de Strasbourg :			
	Metz	3	
	Mulhouse	2	
	Strasbourg	8, soit pour l'académie	3,9 %
Académie de Nantes :	Angers	1	
	Le Mans	2	
	Nantes	15, soit pour l'académie	5,4 %
Académie de Rennes :	Brest	13	
	Rennes	10, soit pour l'académie	6,9 %
Académie de Caen :	Caen	4	
	Rouen	4, soit pour l'académie	4,4 %
Académie de Lille :	Amiens	3	
	Lille	13	
	Roubaix	1, soit pour l'académie	5,1 %

- selon les types de documents :

Livres français	115	soit	30,9 %
étrangers	97	soit	26,1 %
Thèses françaises	44	soit	11,8 %
étrangères	2	soit	0,5 %
Périodiques Français	50	soit	13,4 %
étrangers	63	soit	16,9 %
Photocopies	4		

- selon leur date :

Livres et thèses français	19 avant 1900
	1 entre 1901 et 1910
	6 entre 1911 et 1920
	12 entre 1921 et 1930
	13 entre 1931 et 1940
	13 entre 1941 et 1950
	24 entre 1951 et 1960
	43 entre 1961 et 1970
	28 entre 1971 et 1975
Livres et thèses étrangers	3 avant 1900
	2 entre 1911 et 1920
	3 entre 1921 et 1930
	6 entre 1931 et 1940
	10 entre 1941 et 1950
	22 entre 1951 et 1960
	43 entre 1961 et 1970
	9 entre 1971 et 1975
Périodiques français	4 avant 1900
	3 entre 1911 et 1920
	5 entre 1921 et 1930
	6 entre 1931 et 1940
	7 entre 1941 et 1950
	7 entre 1951 et 1960
	8 entre 1961 et 1970
	3 entre 1971 et 1975
Périodiques étrangers	3 avant 1900
	3 entre 1901 et 1910
	6 entre 1921 et 1930
	6 entre 1931 et 1940
	9 entre 1941 et 1950
	12 entre 1951 et 1960
	18 entre 1961 et 1970
	2 entre 1971 et 1975

Quant aux emprunts de cette bibliothèque, ils se chiffrent de la façon suivante :

- selon les types de bibliothèques :

Bibliothèques universitaires de lettres	207	soit	64,1 %
de sciences	1	soit	0,3 %

Bibliothèques universitaires de médecine	5	soit	1,5 %
de droit	4	soit	1,2 %
Bibliothèques municipales	29	soit	8,9 %
de grandes écoles	3	soit	0,9 %
de laboratoires	9	soit	2,7 %
Bibliothèques étrangères	30	soit	9,3 %
Service Central des Prêts	25	soit	7,7 %

- selon leur repartition géographique :

Académie de Lyon : Lyon	1, soit pour l'académie	0,3 %
Académie de Grenoble : Chambéry	2	
Grenoble	10, soit pour l'académie	4, %
Académie de Clermont-Ferrand :		
Clermont	13, soit pour l'académie	4,5 %
Académie de Dijon : Dijon	7	
Nevers	2, soit pour l'académie	3,1 %
Académie de Besançon : Besançon	2, soit pour l'académie	0,7 %
Académie d'Aix : Aix	10	
Marseille	2	
Nice	1, soit pour l'académie	4,5 %
Académie de Montpellier :		
Montpellier	10, soit pour l'académie	3,5 %
Académie de Toulouse : Rodez	1	
Toulouse	15, soit pour l'académie	5,5 %
Académie de Bordeaux : Bordeaux	14	
Périgueux	1, soit pour l'académie	5,2 %
Académie de Poitiers : Poitiers	14, soit pour l'académie	4,9 %
Académie d'Orléans : Chartres	1	
Pithiviers	1	
Tours	1, soit pour l'académie	0,9 %
Académie de Paris : Chantilly	3	
Nanterre	1	
Paris	83	
Saint-Cloud	1	
Vincennes	1, soit pour l'académie	30,9 %
Académie de Nancy : Nancy	8, soit pour l'académie	2,8 %
Académie de Strasbourg :		
Strasbourg	48, soit pour l'académie	16,8 %
Académie de Nantes : Nantes	1, soit pour l'académie	0,3 %

Académie de Rennes ; Rennes	14, soit pour l'académie	4,9 %
Académie de Caen ; Caen	5	
Rouen	1, soit pour l'académie	2 %
Académie de Lille ; Charleville	1	
Lille	4, soit pour l'académie	1,7 %

- selon les types de documents :

Manuscrits	2	soit	0,4 %
Livres et thèses français	196	soit	38,2 %
étrangers	122	soit	24,4 %
Périodiques français	56	soit	11,2 %
étrangers	118	soit	23,6 %
Photocopies	16		

- selon leur date :

Periodiques Français	2 avant 1900
	7 entre 1901 et 1910
	1 entre 1911 et 1920
	1 entre 1921 et 1930
	1 entre 1931 et 1940
	1 entre 1941 et 1950
	8 entre 1951 et 1960
	6 entre 1961 et 1970
	4 entre 1971 et 1975
Periodiques étrangers	4 avant 1900
	4 entre 1901 et 1910
	5 entre 1911 et 1920
	3 entre 1921 et 1930
	2 entre 1931 et 1940
	16 entre 1941 et 1950
	17 entre 1951 et 1960
	24 entre 1961 et 1970
	18 entre 1971 et 1975

Quelques graphiques où seront comparés les chiffres les plus significatifs permettront de commenter ces résultats et d'élaborer un profil du prêt interbibliothèque .

Avant tout, il importe de faire une première remarque sur le volume total des échanges de chaque bibliothèque ; la bibliothèque de sciences a répondu à 327 demandes et elle a sollicité 230 en

prunts; la bibliothèque municipale a répondu à 69 demandes et en a lancées 18 pour elle-même; ces chiffres, pour la bibliothèque de lettres et de droit, sont respectivement 371 et 494 . Ainsi, le prêt interuniversitaire est prédominant; le prêt interbibliothèque n'a pas encore coupé le cordon ombilical qui le relie au monde universitaire .

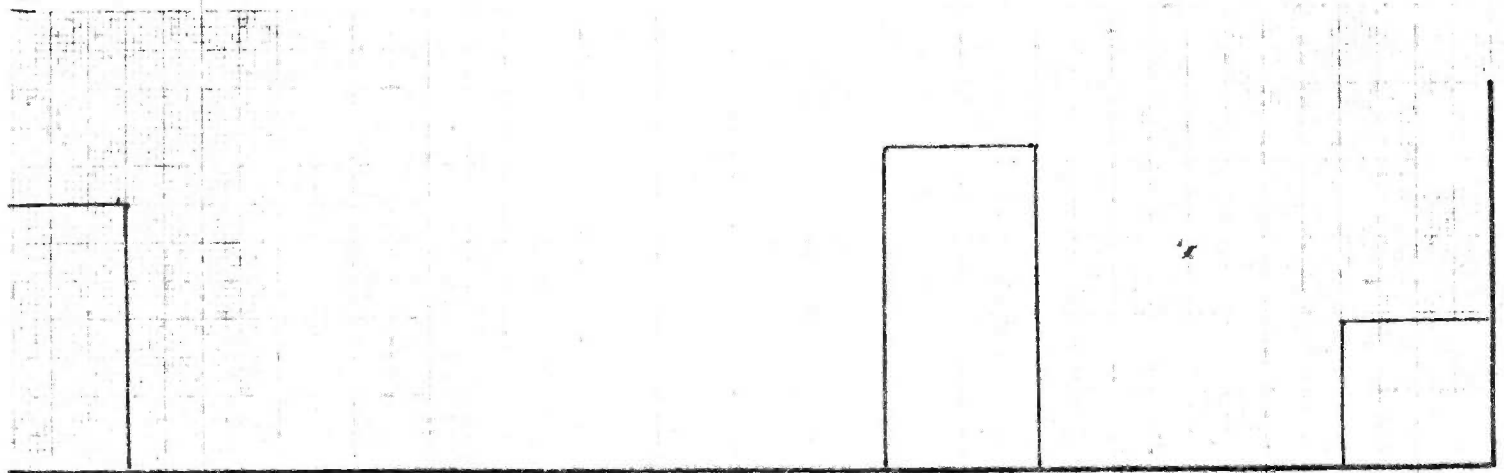
Les utilisateurs du prêt forment donc a-priori un public de chercheurs et d'étudiants, et d'étudiants déjà avancés dans leurs études comme l'a montré le cas particulier des étudiants en droit .

Deux faits viennent confirmer une telle définition de ce public : d'une part, le nombre important des communications entre la bibliothèque de sciences et les différents laboratoires industriels de la région lyonnaise; d'autre part, les fortes probabilités pour que les bibliothèques universitaires, avec lesquelles la bibliothèque municipale a des rapports, soient des bibliothèques de lettres : les livres prêtés sont pour la plupart des livres d'histoire . Donc même à la bibliothèque municipale, le lecteur de lecture publique n'est pas concerné, fait confirmé lui-même par l'absence déjà constatée de relations entre la B.C.P. du Rhône et les autres bibliothèques de la région .

Si le public intéressé par le prêt interbibliothèque est uniforme, il semble que différents circuits existent au sein de cette activité très généralisée . Chaque bibliothèque a tendance à communiquer de façon privilégiée avec le même type de bibliothèque que le sien : 66 % de la totalité des prêts de la bibliothèque de la Doua concernent d'autres bibliothèques de sciences, pourcentage auquel il faut ajouter les 16 % de prêts aux laboratoires; le pourcentage des emprunts sont du même ordre : 67 % et 29 % .

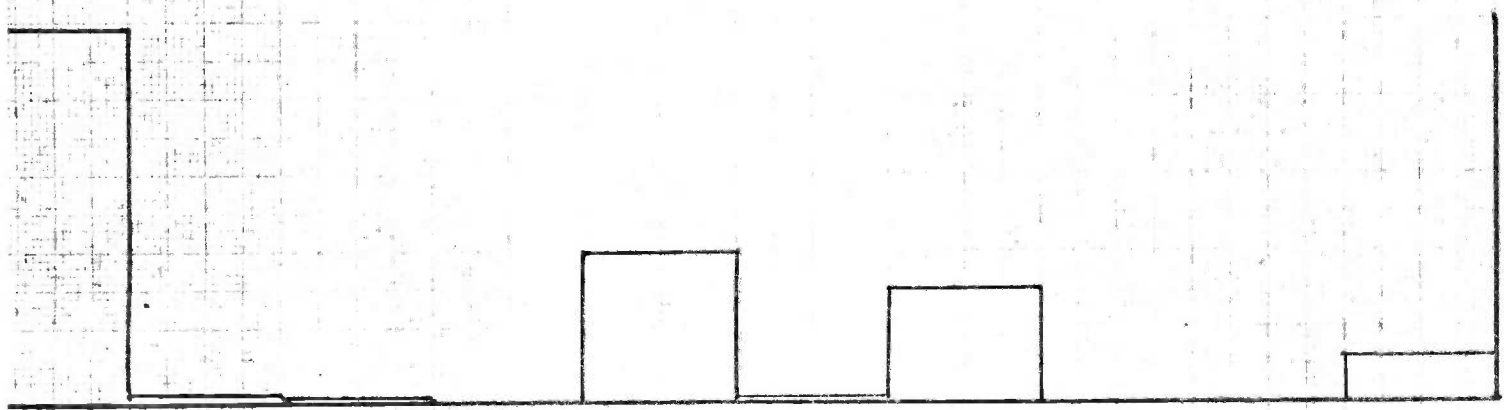
Pour la bibliothèque de la Part-Dieu, les prêts aux bibliothèques municipales s'élèvent à 42 %, aux bibliothèques universitaires de lettres à 35 % . Les emprunts sont trop peu nombreux pour être exploités . Enfin, caractéristique remarquable, elle est la seule à avoir des relations suivies avec les bibliothèques étrangères : ces dernières bénéficient de 20 % de ses prêts .

La bibliothèque du Quai Claude Bernard ne manque pas à la règle : 49 % des documents qu'elle prête vont dans des bibliothèques de lettres, et 20 % dans des bibliothèques de droit . 64 % des documents qui lui sont prêtés viennent de ces mêmes bibliothèques .

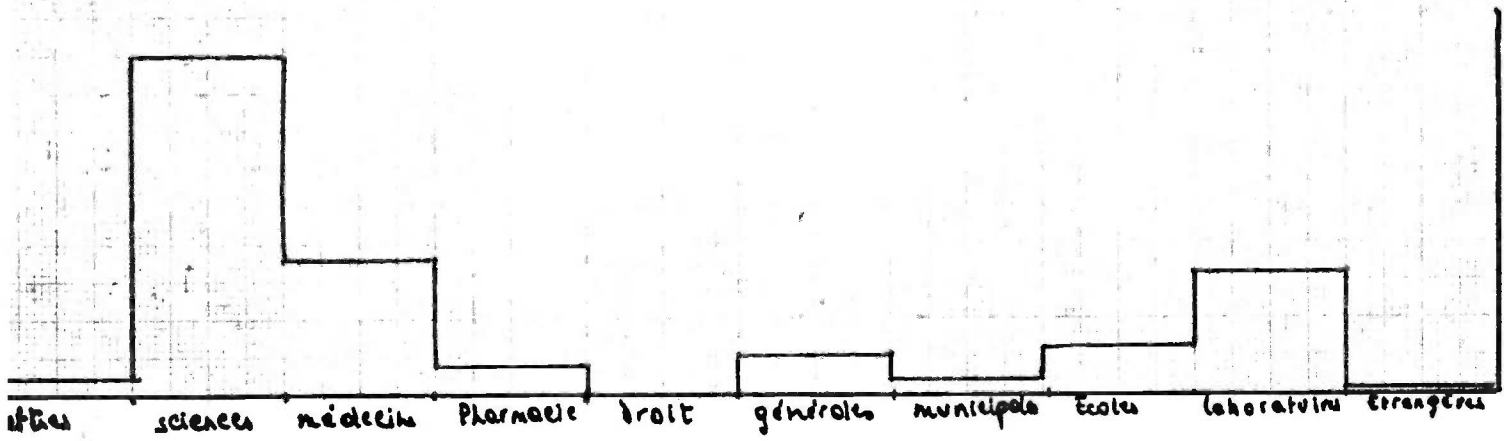


Types de bibliothèques
 qui ont en Janvier et
 Février 1975, emprunté
 des livres (%) :

la bibliothèque municipale
 de La Part Dieu ■



la bibliothèque universitaire
 du Guis Claude Bernard ■



la bibliothèque universitaire
 de La Doue ■

188

Types de bibliothèques qui ont
en Janvier et février 1935
prêté des livres (70)

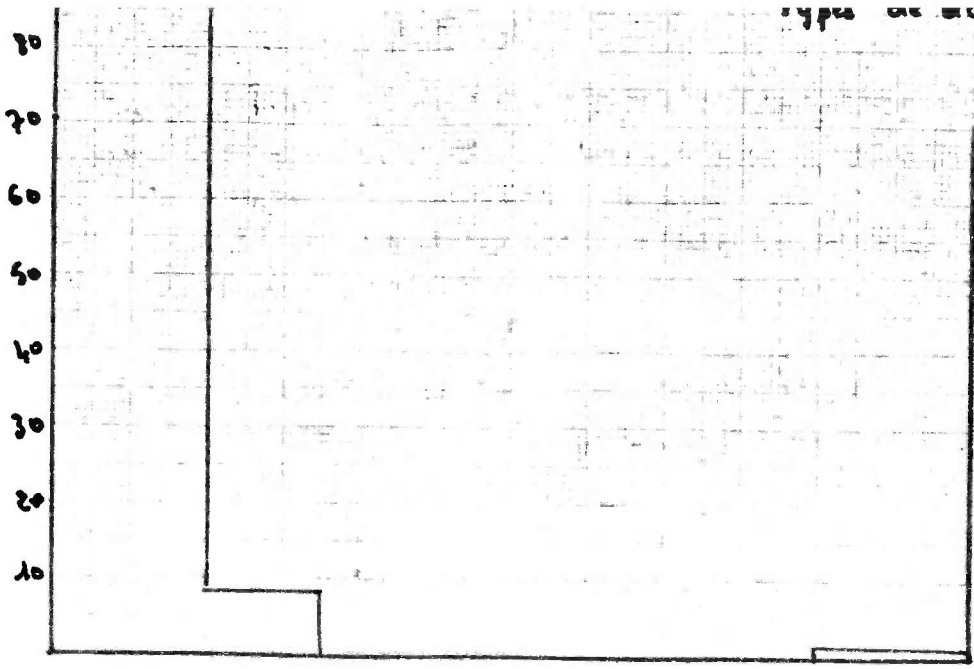
La Bibliothèque municipale de
la Part-Dieu

La bibliothèque universitaire du
Quai Claude Bernard

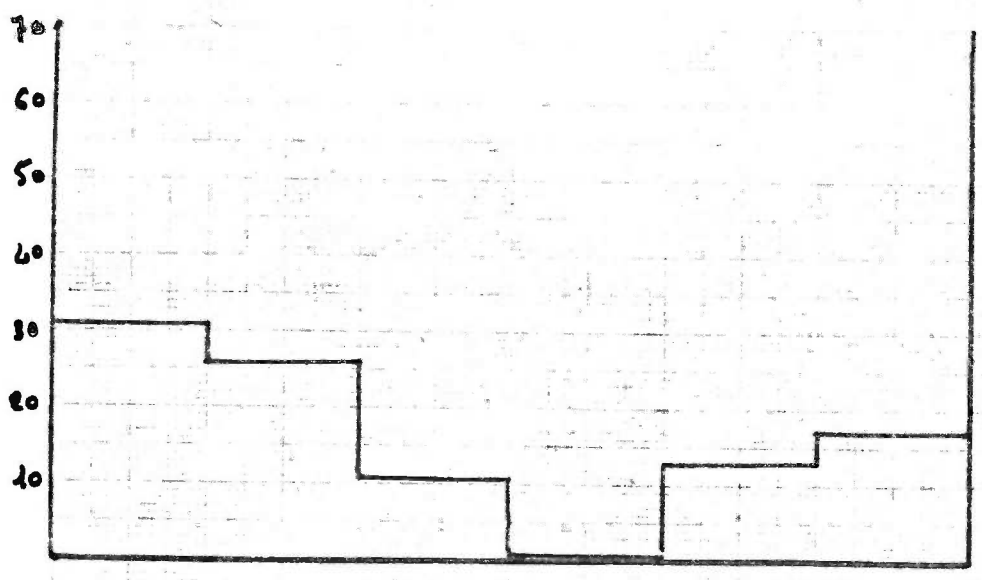
La bibliothèque universitaire de
la Doua

sciences médecine pharmacie droit générale municipales écoles laboratoires chimie

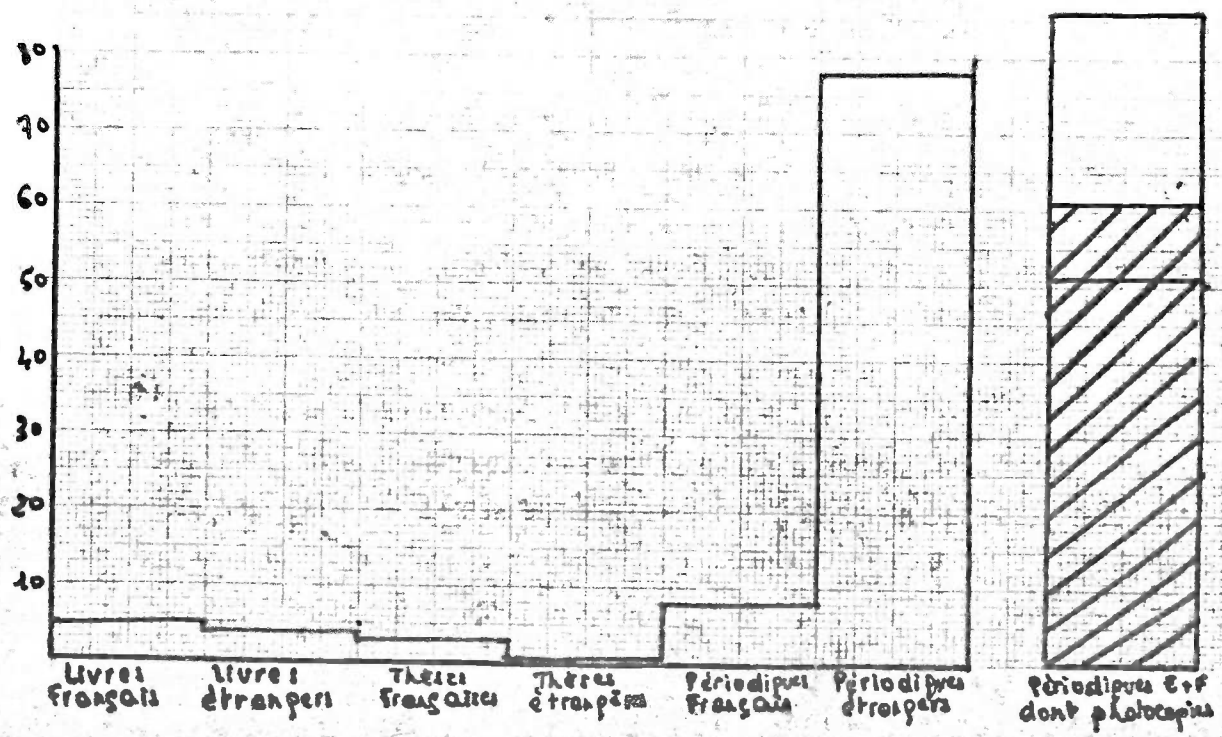
7 mm s d 70



La bibliothèque municipale de la Port-Dieu



La bibliothèque universitaire du Quai St. Bernard



La B.U. de la Doune

PAPIERS GANSON FRANCE

Non seulement on constate l'existence de circuits relativement étanches, mais on constate aussi l'existence de besoins particuliers à chacun de ces circuits .

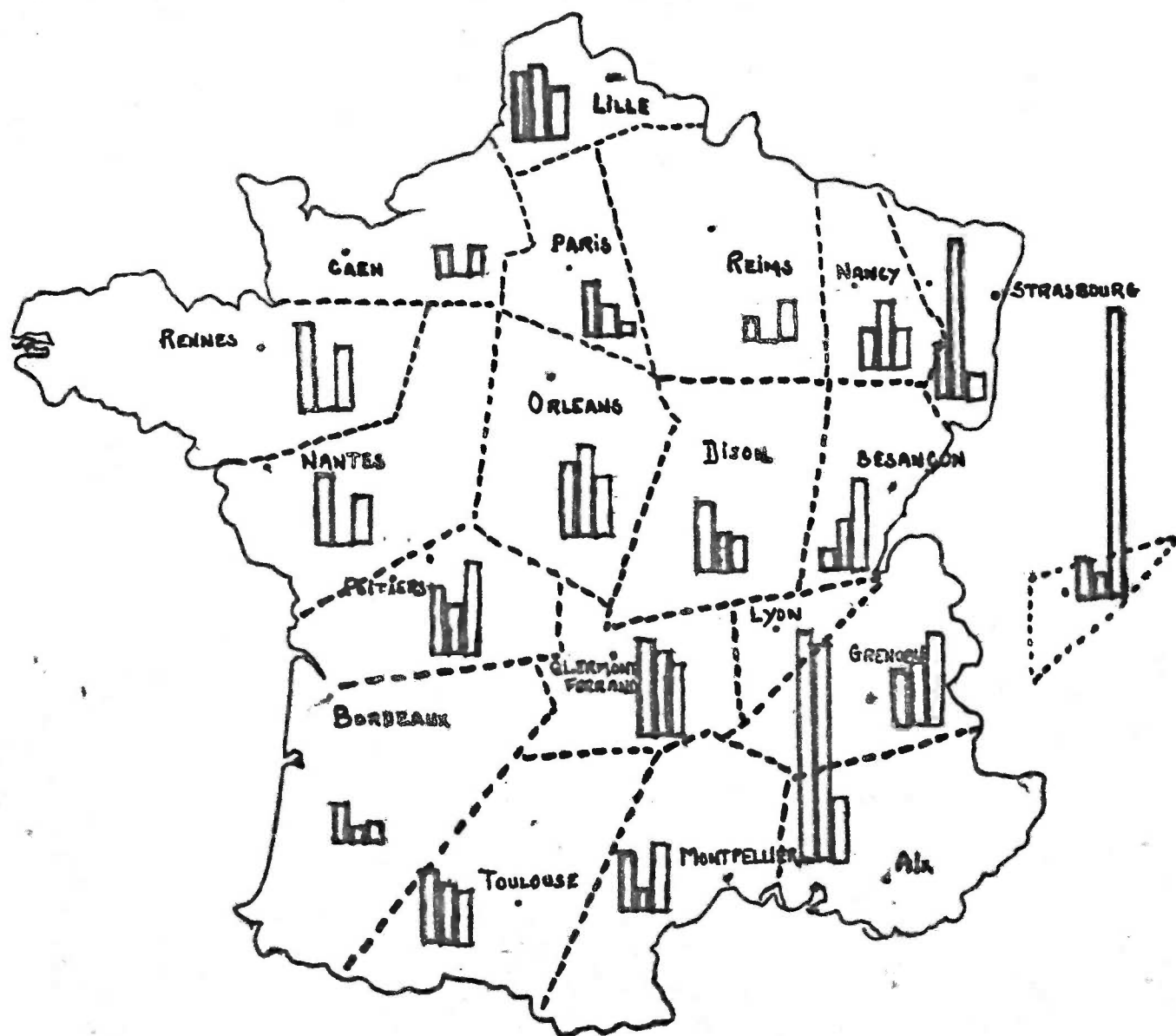
78 % des demandes reçues par la bibliothèque de la Doua sont des demandes de périodiques étrangers, dont 55 % voient leur date s'étendre de 1951 à 1975 . Quant aux emprunts, ils sont encore plus significatifs : 84 % correspondent à des demandes de périodiques étrangers, dont 85 % datent de 1951 à 1975 . C'est pourquoi, inversement aux autres bibliothèques étudiées, le nombre des photocopies délivrées est très élevé : 61,5 % des articles de périodiques prêtés ou empruntés le sont sous forme de photocopies .

La bibliothèque municipale, pour sa part, prête essentiellement des livres français : presque 90 % du total de ses prêts . Les dates de ces ouvrages sont très variées, avec une pointe pour les ouvrages antérieurs à 1900 : 12 sur 64 livres .



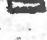
Les prêts de la bibliothèque du Quai Claude Bernard sont plus diversifiés, avec une légère prédominance des livres tant français qu'étrangers, soit respectivement 30 et 26 % des prêts, alors que les pourcentages de prêt pour les périodiques sont de 13 et 16 % . Une caractéristique particulière à cette bibliothèque, le prêt des thèses qui atteint plus de 12 % des prêts, alors qu'à la bibliothèque des sciences il ne correspond qu'à 3 % des prêts . Les pourcentages des emprunts sont du même ordre : 58 % de livres français, 24 % de livres étrangers, 11 % de périodiques français, 23 % de périodiques étrangers . Tous ces documents sont récents : 95 des 149 ouvrages français prêtés datent de 1951 à 1975, de même 75 des 99 ouvrages étrangers prêtés .

Les graphiques ci-joints permettent de mieux appréhender ces caractéristiques et ces différences .

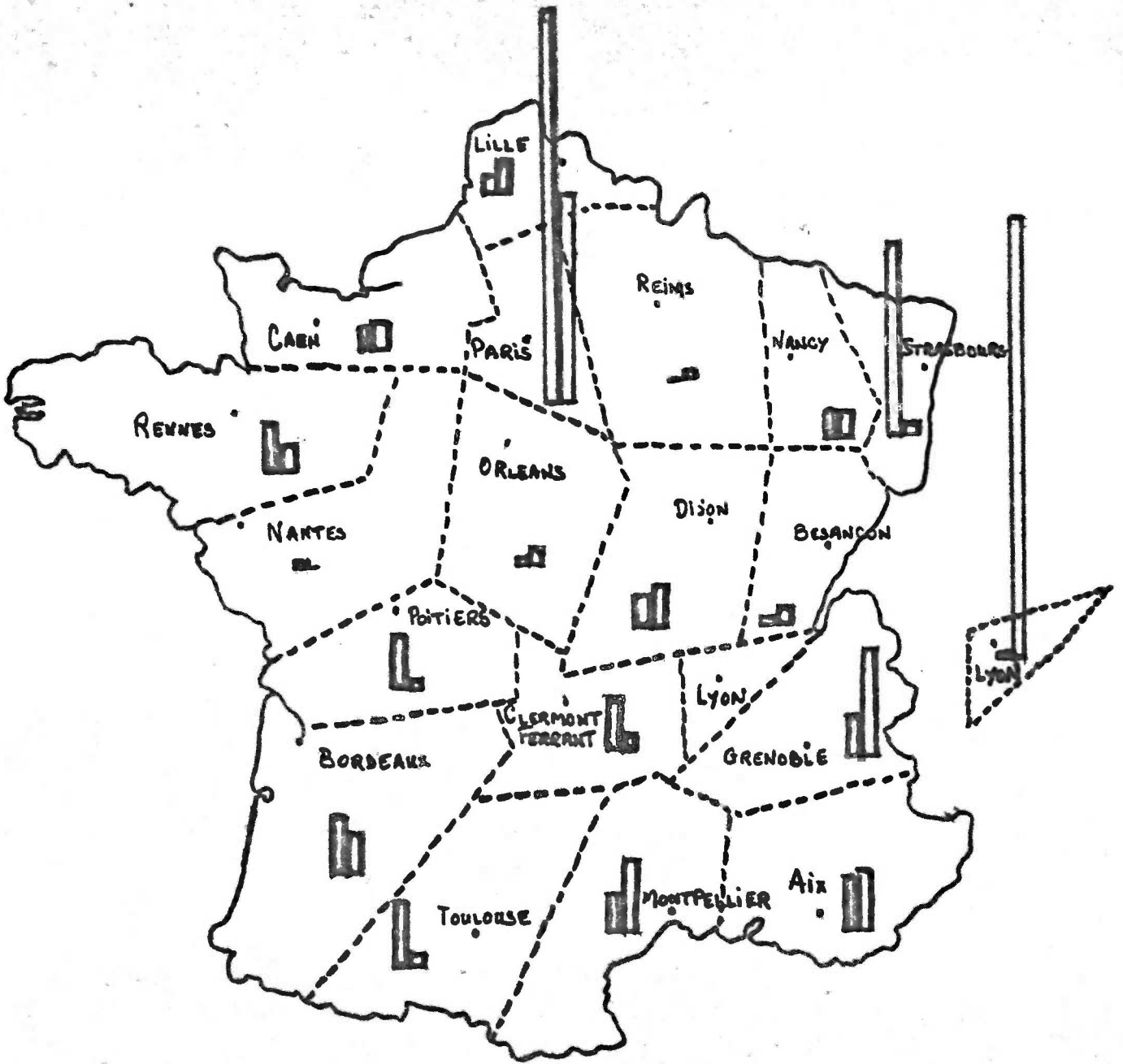
Quant à l'étude de la répartition géographique des demandes, elle nous apprend d'une part que ce sont les organismes d'une certaine importance qui sont le plus sollicités : par exemple, la bibliothèque du Quai Claude Bernard adresse 45 % de ses demandes à 3 centres principaux, de même la bibliothèque de la Doua adresse 57 % des siennes à 6 centres principaux; d'autre part, que chaque académie correspond avec toutes les autres académies, même si le volume des échanges est plus ou moins important, volume qui dépend en partie de l'éloignement de cette académie par rapport à celle





Répartition géographique des demandes
 reçues par les bibliothèques de Lyon,
 selon les académies d'origine

B.U. Douv 
 B.A. Port-Dieu 
 B.U. Quoi Cl. Bernard 

2 mm = 1%



Répartition géographique des demandes
 par les bibliothèques de Lyon
 pour les différentes académies

R.V. Doua 
 R.V. Quai St. Bernard 

2 mm = 1%

de Lyon . Les cartes ci-jointes permettent de le voir .

Si l'étude de cette répartition ne peut servir à la détermination exacte de l'implantation idéale d'une bibliothèque nationale de prêt, elle dévoile certains besoins : ceux des petites bibliothèques municipales, implantées dans des villes de moins de 20.000 habitants, desservies par une B.C.P. qui répond aux besoins de la lecture publique mais non à ceux d'éventuels chercheurs locaux; ceux des municipalités de plus de 20.000 habitants qui ne bénéficient pas des services d'une B.C.P. et dont la bibliothèque ne satisfait pas tous les besoins sinon par le prêt interbibliothèque .

Pour que les chiffres relevés aient une signification, il faudrait les accompagner d'une étude systématique des variables qui poussent à privilégier certaines relations : fonds possédés par les bibliothèques, leur date d'ouverture, les aménagements récents, etc. .

Il est difficile de confirmer toutes ces données par des études du même type mais de plus grande envergure . Cependant un certain nombre de réalisations illustrent quelques unes des caractéristiques soulevées au cours de la présente étude . Telle la Bibliothèque nationale britannique de prêt d'ouvrages scientifiques et technologiques . L'étude préalable à son ouverture "a permis de constater que la principale difficulté pour un service national de prêt est de satisfaire une forte demande concernant un nombre assez modique de publications à suite, en même temps qu'une faible demande concernant un grand nombre de ces ouvrages" . C'est ainsi qu'elle a été amené à développer son fonds de périodiques récents . Monsieur Urquart ajoute, dans le Bulletin de l'Unesco à l'attention des bibliothèques, : "on considère actuellement que la bibliothèque devrait se procurer la documentation scientifique récente" . Sont soulignées l'importance des périodiques, et celle des disciplines scientifiques .

Tel encore le projet UNISIT, réseau d'information mondial, qui doit dans un premier temps porter son effort sur toutes les disciplines scientifiques .

A l'heure actuelle, le S.C.P. remplit quatre fonctions différentes : le prêt des manuscrits et aux expositions, le prêt interbibliothèque, la constitution d'un fichier de localisation, la constitution d'un fonds national de prêt .

Il n'est pas besoin de s'attarder sur la première fonction, sinon pour dire qu'elle est très dépendante de la Bibliothèque Nationale de Paris . Les richesses de cette dernière, tant en manuscrits qu'en imprimés ou en estampes, en font l'une des bibliothèques les plus sollicitées lors de l'organisation d'exposition . On peut envisager que cette fonction devienne tout à fait autonome par rapport à la future bibliothèque nationale de prêt, qu'elle soit intégrée par contre à la Bibliothèque Nationale, alors qu'aujourd'hui, du fait de son appartenance au S.C.P., elle dépend administrativement de la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique .

Quant à la seconde fonction, le prêt interbibliothèque, il n'est qu'à comparer le volume global des demandes adressées à ce service et aux différentes bibliothèques lyonnaises pour en mesurer l'importance : en 1974, 18.000 demandes ont été enregistrées au S.C.P., soit en moyenne 1.500 demandes par mois, ce qui fait presque vingt fois plus de demandes que dans les bibliothèques universitaires de Lyon, et quarante fois plus qu'à la bibliothèque municipale .

Au niveau de ces considérations générales, on peut encore noter que, contrairement à celles reçues par les bibliothèques lyonnaises, les demandes reçues par le S.C.P. viennent pour les 2/3 de pays étrangers .

Par contre, il existe peu de rapports directs entre le S.C.P. et chacune des bibliothèques étudiées : le S.C.P. a reçu une demande de la bibliothèque de sciences, 13 de la bibliothèque municipale et 25 de la bibliothèque de lettres; inversement, il n'a transmis aucune demandes aux deux premières et 5 seulement à la dernière . Il faut nuancer la signification de ces chiffres par une remarque : il ne s'agit là que des demandes satisfaites et non de celles transmises au S.C.P., puisqu'une fois pour toute on fait abstraction des pérégrinations des demandes .

Il n'en reste pas moins que les ressources du S.C.P. semblent

assez mal connues : le personnel qui s'occupe du prêt interbibliothèque ignore souvent que ce service bénéficie d'un exemplaire du dépôt légal en ce qui concerne les périodiques français . Il faut souligner que jusqu'ici aucune information systématique n'était divulguée par le S.C.P. sur ces ressources . Jusqu'ici, puisque le service a entrepris la publication d'un catalogue des périodiques qu'il possède .

L'activité de prêt du service est rendue possible par le recours à différents fonds, aux catalogues collectifs existants, à ses propres fichiers .

Quant aux fonds, le S.C.P. peut puiser dans celui des doubles de la Bibliothèque Nationale, qui s'élève à 500.000 volumes, ouvrages et périodiques réunis . Ce fonds a cependant un inconvénient : il est très mouvant . Sa fonction première est de servir à remplacer les exemplaires défectueux du département des imprimés de la Bibliothèque Nationale . Cela entraîne un remaniement continu des fichiers du service. Dans la perspective d'une bibliothèque autonome, ce fonds sera toujours à sa disposition.

Le S.C.P. possède par ailleurs son propre fonds, embryon de la future bibliothèque nationale de prêt : on y dispose de 50.000 volumes d'ouvrages essentiellement français et de 3.000 titres de périodiques français . La première caractéristique de ce fonds est donc d'être composé dans sa presque totalité de documents français .

Puisqu'il ne lui est pas possible de répondre par des envois effectifs à toutes les demandes, le S.C.P., comme le C.C.C.E. pour les ouvrages étrangers, fait office "d'orienteur" des demandes . Il dispose des catalogues collectifs existants, à savoir le Catalogue Collectif des Périodiques qui répertorie les publications en série reçues par les bibliothèques universitaires de Province et par les grandes bibliothèques parisiennes jusqu'en 1939; et l'Inventaire permanent des Périodiques Etrangers en Cours qui, lui, répertorie les publications en série étrangères, reçues par les bibliothèques et certains centres de documentation depuis 1955 .

Ces bibliographies n'existent que pour les périodiques et surtout les périodiques étrangers . C'est encore pour les ouvrages étrangers qu'il y a le moins de difficultés : le Catalogue Collectif des Ouvrages Etrangers, service rattaché à la Bibliothèque Hatier, le, oriente à partir de ses propres fichiers environ 15.000 documents par an .

Restent pour les ouvrages français les fichiers internes du S.C.F. qui n'ont pas l'ampleur de ceux du C.C.O.E. . Ils se composent des fiches des doubles de la Bibliothèque Nationale, de celles du fonds de prêt, de celles des ouvrages qui ont fait l'objet d'une "carte verte" : ces ouvrages, pour la plupart anciens ou tirés à très peu d'exemplaires et donc rares, sont l'objet d'une recherche systématique auprès de toutes les bibliothèques . Cette recherche souffre de deux maux : les réponses à la carte verte sont souvent imprécises et les rendent inutilisables; ces réponses sont très lentes et peuvent s'étaler sur plusieurs mois, ce qui rend la demande caduque . Par ailleurs, le service ne procède à l'envoi d'une carte verte qu'après demande précise : il n'est ni régulier, ni systématique .

Ces fichiers comprennent en outre des fiches pour les ouvrages qui, lorsque tous les prêts transitaient par le S.C.F., passaient dans le service; pour les ouvrages repertoriés par le catalogue collectif de Montpellier . Toutes ces fiches portent des indications sur les bibliothèques possédant l'ouvrage .

La dernière tâche, la constitution d'un fonds de prêt national, est en partie remplie par l'accomplissement des fonctions précédentes . Il reste néanmoins à examiner de quelle façon les fonds initiaux s'accroissent .

Les achats sont relativement peu nombreux, étant donné l'inexistence d'un budget digne d'un organisme autonome . Les crédits sont dépensés jusqu'à épuisement et au fur et à mesure qu'arrivent des demandes qui ne peuvent être satisfaites par les fonds à la disposition du S.C.F. .

Le service des échanges internationaux de la Bibliothèque Nationale est une autre source d'accroissement : ce service bénéficie de certains exemplaires du dépôt légal, dont il se sert comme de monnaie d'échanges avec d'autres pays . Le S.C.F. a la possibilité de s'y fournir en priorité; il y acquiert des nouveautés, mais en petit nombre .

Enfin, les dons ont pris une importance croissante . Ils posent de nombreux problèmes : ils apportent peu d'ouvrages récents, sinon aucun; les fonds constitués de cette façon sont disparates quant à leur contenu . Ils seraient appréciables s'ils venaient se greffer sur des fonds déjà développés . Ils ne peuvent en aucun cas être la base d'une bibliothèque d'envergure nationale .

Public d'abord de chercheurs, circuits relativement étanches, besoins particuliers de chaque circuit, échanges surtout fructueux entre organismes importants, telles sont les caractéristiques du profil du prêt interbibliothèque. Elles doivent commander la mise en place de la future bibliothèque nationale de prêt.

En premier lieu, seul un organisme d'envergure peut être efficace. Il doit donc posséder les fonds les plus complets possibles, pour faire office de pourvoyeur national et même international. C'est pourquoi, le fossé entre les besoins et les services rendus, illustré par deux chiffres cités dans le Documentaliste de Décembre 1973 : 355.000 demandes reçues par le C.N.R.S., 10.000 demandes satisfaites par le S.C.P., ne peut être comblé que par un effort considérable et progressif.

Cela implique que les fonds ne se constituent pas uniquement à partir de dons, aussi importants soient-ils. Les besoins sont variés : s'il apparaît que les utilisateurs demandent beaucoup de périodiques, et surtout des périodiques étrangers, il faut se souvenir que les bibliothèques municipales, et nous avons vu le rôle que le prêt interbibliothèque remplit auprès d'elles, demandent essentiellement des ouvrages français, tout comme les bibliothèques universitaires de lettres. Insister sur ce point, c'est insister sur la fonction nationale de cette future bibliothèque, d'autant plus qu'elle devra, comme le montre l'activité actuelle du S.C.P., assurer le prêt aux pays étrangers. Si l'on veut qu'elle remplisse pleinement son rôle, il faut voir grand et faire en sorte qu'elle puisse atteindre des dimensions internationales.

C'est pourquoi, elle doit se donner les moyens de se procurer d'abord la production nationale : elle doit obtenir le bénéfice d'un exemplaire du dépôt légal pour les ouvrages français comme elle en bénéficie déjà pour les périodiques français. Ce pour la production récente, pour la production moins récente il lui faudra élaborer une politique d'achats qui tienne compte des demandes et des besoins potentiels. Reste pour les ouvrages qui ne sont plus disponibles dans le commerce la nécessité de constituer, sinon des répertoires, du moins des fichiers de localisation, véritables catalogues collectifs rétrospectifs.

Tout ceci doit répondre à des objectifs lointains : la mise en place d'un réseau mondial ; et en même temps à des objectifs immédiats et pressants. La misère dans laquelle vivent aujourd'hui

les bibliothèques universitaires françaises, le développement restreint du réseau mondial, imposent à cet organisme une politique d'achats de périodiques étrangers récents, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques. Quant aux ouvrages étrangers, en attendant qu'il puisse s'en procurer suffisamment, il est préférable qu'il laisse le C.C.O.E. s'en charger. Ainsi donc, obtention d'un exemplaire du dépôt légal, achats de livres français déjà anciens, achats de périodiques étrangers récents sont les priorités à assurer.

Par ailleurs, la communication des documents sous forme de photocopies ne peut aller qu'en croissant : un même document peut être demandé par plusieurs bibliothèques à la fois. Dans la mesure où la bibliothèque nationale n'aura pas en double tous ses fonds, la reproduction sera un palliatif avantageux. Ce procédé s'impose encore lorsqu'il s'agit de documents rares ou précieux.

Mais deux types de problèmes surgissent : des problèmes techniques en premier lieu, qui ne peuvent être réglés que par l'utilisation d'un matériel de haute qualité. Il faudrait envisager et même très rapidement l'utilisation de la phototélégraphie qui cumule les avantages de fournir un produit de qualité et de transmission rapide. Ensuite, et c'est un problème qui dépasse les compétences de la bibliothèque nationale de prêt car il ne peut être résolu que par les plus hautes instances, la multiplication abusive des reproductions risque de léser les auteurs. La bibliothèque sera cependant service public et ne devrait pas faire commerce de ses activités, enfreindre la règle de la gratuité. Une solution semble équitable : chaque photocopie délivrée pourrait donner lieu au versement d'une somme donnée à un organisme centralisateur qui la reverserait aux auteurs comme cela se fait pour les compositions musicales. Cette somme serait versée par les organismes qui demanderaient des photocopies.

Reste un problème préalable au développement de cette bibliothèque. Les chiffres relevés dans les différentes bibliothèques ont permis de dégager l'existence de circuits différents avec des besoins différents, selon très schématiquement deux grands pôles : un pôle scientifique et un pôle littéraire. Pourquoi ne pas envisager la création non plus d'un seul organisme, mais de deux ?

quoi ne pas s'inspirer de l'expérience anglaise et développer plusieurs centres spécialisés ? Cette spécialisation se justifie d'autant plus qu'à chaque circuit correspond en gros un type de documents différents : périodiques étrangers dans le cas d'organismes scientifiques, ouvrages français dans le cas d'organismes littéraires . Les techniques de prêt, elles-mêmes, peuvent être différentes : possibilité de reproduction pour les premiers, communication directe de préférence pour les seconds .

En conclusion, il faut souligner le caractère descriptif de cette étude, le fait que les éléments descriptifs pris en considération ne recouvrent pas toute la réalité du prêt interbibliothèque, toutes ses exigences .

Une enquête complémentaire auprès des utilisateurs aurait révélé d'autres besoins . On peut s'attarder sur l'un d'eux qui, s'il est satisfait, fait toute la valeur du prêt : c'est la rapidité avec laquelle on répond aux demandes des utilisateurs . On peut s'y attarder pour cette première raison, mais aussi parce qu'elle implique l'utilisation de moyens très perfectionnés, dont à plus ou moins longue échéance un organisme national ne pourra se passer . Ces moyens ont deux caractéristiques : ils sont coûteux et leur implantation n'est rentable que si elle est généralisée . Les problèmes posés sont les suivants : la bibliothèque nationale de prêt aura-t-elle les moyens de s'équiper ainsi immédiatement ? Ne sera-t-elle pas prise entre le désir de satisfaire d'abord les besoins urgents définis au cours de cette étude, et celui de se doter d'une infrastructure coûteuse ?

Par ailleurs, cet équipement n'est utilisable qu'implanté dans tout un ensemble de bibliothèques . Or ces bibliothèques ont-elles les moyens de le faire ?

Il s'agit d'une part du télex, d'autre part de l'automatisation de certaines tâches bibliothéconomiques . Le télex ou mieux télétype permet de réduire les délais de réponse liés à tous les impondérables des postes et télécommunications . La National Lending Library en semble satisfaite puisqu'elle recevait, en 1970, 3 % de ses demandes ainsi et 13 % en 1973 .

Enfin la bibliothèque nationale de prêt apparaît comme le lieu idéal pour une expérience d'utilisation de l'informatique . On peut penser à l'automatisation des fichiers, dans la mesure où ils ne sont pas trop importants et qu'en conséquence il serait possible d'étudier longuement le programme sans entraver outre mesure le fonctionnement de la bibliothèque .

Il reste donc à espérer que les structures de ce centre soient capables d'accueillir ces moyens techniques, même si le jour où ils doivent entrer en action semble lointain .

Introduction : Historique	p. 1-2
Définition du cadre régional	p. 2
Définition du cadre national	p. 3
Première partie : étude des besoins sur la région de Lyon : delimitation du cadre de l'étude	
définition du matériel utilisé	p. 4
définition des données retenues	p. 4- 6
résultats chiffrés	p. 6-17
commentaires et graphiques	p. 17-20
comparaison avec des études plus générales	p. 20
Deuxième partie : étude des solutions nationales :	
le S.C.F., son fonctionnement, ses limites, son avenir	p. 21-23
les solutions induites par la définition des besoins re- gionaux	p. 24-25
Conclusion	p. 27

